



COMP, projet de loi de modernisation et régularisation de l'enseignement supérieur.

Une nouvelle étape dans le démantèlement de l'ESR public !

• Comprendre pour s'y opposer

Section SNASUB UCA



Projet de budget 2026 de l'UCA

Campagne d'emplois titulaires

- 3 millions d'économies attendus donc à 80 000 euros en moyenne pour postes d'EC, cela ferait entre 35 et 40 postes supprimés, et possiblement plus s'il y a des postes BIATSS supprimés au lieu de postes d'EC.
- L'an dernier c'était 11 postes EC et 1 postes BIATSS supprimés chez les titulaires donc plus qu'un triplement des gels en 2026 !



Les suppressions de postes depuis 2017

	Enseignants et EC	BIATSS	CDD Enseignants	CDD Biatss	Total suppressions
2017	0	0			
2018	3	0			3
2019	15 (estimation sur les 28% à 32% de gels sur 38 postes vacants)	0			15 (estimation)
2020	16	1			17
2021	9	0			9
2022	0	0			0
2023	0	0			0
2024	?	?	26	18	44
2025	11	1	11	7	30
2026	30 (estimation)	6 (estimation pour 1 sur 5 gelés)	50% des postes sur besoins temporaires	50% des postes sur besoins temporaires	36 titulaires (estimation) et combien d'ANT ?
Total	84	8			92



Les agents non titulaires à l'UCA. Toujours plus nombreux mais aussi les plus touchés par les suppressions d'emplois !

- 3402 agents en 2017 dont 29% de contractuels et 71% de titulaires
- 3832 agents en 2023 dont 36% de contractuels et 64% de titulaires.
- Depuis 2017, le nombre de contractuel(le)s a augmenté de 38,5% (passant de 985 à 1364).
- Le nombre de titulaires a lui augmenté de 2% (passant de 2417 à 2468)
- En 2026, l'UCA prévoit de ne pas remplacer 50% des postes des ANT sur missions dites temporaires. Une saignée !



Les agents non titulaires et les heures complémentaires

- Réduction de moitié des ANT sur besoins temporaires
- Pas de suppressions ni créations prévues pour ANT sur besoins pérennes ou récurrents
- Heures complémentaires :
Moins 17 000 heures en 2026 sur un objectif de moins 40 000 en trois ans !



Rappels : l'Acte I de l'autonomie. Un bouleversement fondamental pour l'ESR

LOLF (2001) : répartition des moyens basée sur la politique contractuelle et la notion de performance

RGPP (2007) : culture du résultat et financements fondés sur la performance

LRU (2007) : autonomie dans gestion des finances, des personnels et bâtiments, renforcement pouvoirs des présidents.

ANR : mise en concurrence des Universités et laboratoires par les appels à projets.

Loi Relative à l'ESR (2013) : création COMUE, baisse des conseils centraux

Labels d'excellences (Istex, Isite): La mise au rebus des non classées

Parcoursup : le tri social à l'entrée de l'université

EPE (2018) : éloignement des gouvernances, recul de la démocratie, association avec le privé. Les Grands établissements peuvent ne pas proposer diplômes des trois niveaux d'où menaces sur les licences (ex Nice avec plus de 120 bachelors à Bac +3)

LPR (2020): renforcement concurrence entre labos et universités, contrats de missions jusqu'à 10 ans, Chaires Juniors, répression renforcée contre les blocages



Projet de loi de modernisation et régularisation de l'enseignement supérieur. Début de l'Acte II de l'autonomie.

1- Effacement des frontières Public Privé !

La mesure principale du projet est la suppression du monopole de la collation des grades et titres universitaires aux seuls établissements publics pour l'ouvrir aux établissements privés agréés et sous partenariats

Le privé se voit reconnaître une mission de service public et le droit de délivrer des diplômes identiques au public.

Cela va conduire à des transferts d'étudiants vers le privé qui ont des formations généralement de moindre niveau.

Cela conduit aussi à remettre en cause la valeur des diplômes du public puisqu'on pourra avoir un diplôme équivalent dans le privé !

La mise sur le même pied des établissements, c'est l'achèvement de la mise en concurrence généralisée entre Privé et Public, au bénéfice des premiers, mieux dotés et qui peuvent sélectionner.

- Des agréments aux établissements privés à titre lucratif, délivrés par le MESR mais **aussi d'autres ministères (ex industrie) ou collectivités**
- Des partenariats du MESR avec le privé confessionnel et les écoles consulaires relevant des CCI (privé à but non lucratif)



2- L'autonomie des recteurs renforcées au détriment du cadre national et au bénéfice des intérêts locaux

- **Les recteurs de Région pourront, à la place du MESR,** nommer les directeurs d'Écoles, d'Instituts mais aussi décider l'ouverture ou la fermeture de formations ; c'est ici renoncer à un contrôle centralisé et accroître les possibilités de pressions locales (des élus et du patronat)
- Le retrait des accréditations de formations des universités se fera par avis de l'HCERES et non plus du CNESR, une instance plus indépendante du gouvernement.



3- Marche forcée vers le regroupements des établissements publics avec le privés au sein des Grands Établissements (GE)

- La possibilité de créer des EPE prolongée jusqu'à 2030. Les EPE puis les GE, ce sont des établissements avec du public et du privé, un recul de la démocratie universitaire, des statuts dérogatoires au Code de l'Éducation qui autorisent à ne pas proposer des diplômes à tous les niveaux (LMD), qui autorisent des hausses des frais d'inscription en master, etc.
- Possibilité de transférer les agents d'un établissement composante à l'autre ou de l'EPE vers un établissement composante = **mutualisations, mobilités forcées, dégradation des conditions de travail.**



4-Des conséquences graves au niveau social pour les étudiants

- Ajout dans les missions du service public de l'enseignement supérieur de «l'organisation de la vie étudiantes et de campus » =
 1. **Remise en cause des missions des CROUS garantes de droits nationaux**
 2. **Territorialisation des droits sociaux** dépendant des budgets des Universités ou de leur politique sociale,
 3. Alourdissement des responsabilités des universités sur des missions sur lesquelles elles ne sont pas formées,
 4. Menaces à termes de privatisation de ces missions sociales.
- Les étudiants du privé pourront bénéficier des crédits CEVEC c'est-à-dire, pour les EPE, d'argent versé par les étudiants du public !



Les COMP : un bouleversement du financement des universités pour qu'elles deviennent de véritables entreprises au service du patronat et des régions

- Jusqu'à présent, les Contrats d'Objectifs, de moyens et de performances (COMP) ne représentaient que 1% du financement, sur projets originaux et ils se substituaient aux anciens dialogues de gestion.
- Dorénavant, c'est pour 100% des financements de l'État en remplacement des Subventions pour charges de service public (SCSP), des contrats pluriannuels avec États et Régions et des dialogues stratégiques et de gestion (DSG)
- Les universités devront s'engager sur des objectifs imposés (réussite des étudiants, insertion professionnelle, productions scientifiques, etc.) et sur des besoins de fonctionnement.
- Pour chaque action, un budget, un indicateur et un objectif à atteindre sous 3 ans seront fixés.
- Le financement sera versé en trois temps : 50 % la première année, 30 % la deuxième, puis les 20 % restants seulement si tous les objectifs sont atteints.



Une mainmise des élus et du patronat sur la définition des contrats

L'association des collectivités territoriales à la définition des contrats signifie :

Renforcement du poids des élus et du patronat dans la définition de l'offre de formation mais aussi des axes de la recherche

« Adapter notre appareil de formation aux besoins de l'économie » (E. Borne, 28 avril 2025).

1. Renforcement des inégalités entre territoires.
2. Négation des libertés académiques
3. Négation des besoins à longs termes (recherche appliquée privilégiée aux dépens de la recherche fondamentale)



Des moyens conditionnés à la réalisation d'objectifs basés sur de multiples indicateurs et répondant à une exigence de performance

- L'université n'a pas pour mission d'être rentable mais de **former des citoyen·nes**, de **diffuser les savoirs** et de **construire une pensée critique et libre**.
- **L'activité de recherche ne se mesure pas en flux bibliométriques** ou en appels à projets gagnés. Elle demande du temps long, de l'indépendance vis-à-vis des logiques productivistes.
- Le financement sur critères de performance revient à **pénaliser les établissements les plus fragiles**, ceux qui accueillent le plus grand nombre d'étudiant·es ou dont les publics sont les plus divers. En d'autres termes : **moins vous avez de moyens, moins vous en recevrez !**
- La logique de performance introduit aussi une culture de la **surveillance permanente**, de l'évaluation continue, de la **mise en concurrence entre collègues, services, établissements**.
- Cette logique technocratique détourne l'université de ses missions essentielles et **affaiblit le sens même de nos métiers**.



Les COMP c'est un financement sous réserve de soumissions aux objectifs libéraux du gouvernement

- Accepter de multiplier les formations en alternance (**source majeure de financement du privé !**)
- Soumission aux injonctions pour « lever les freins aux coopérations public-privé en matière de recherche »
- Soumission à accepter « la transformation des organismes nationaux de recherche (ONR) en Agences de programmes » = menaces pour recherche fondamentale qui dépend moins des projets à courts ou moyens termes, recherche pilotée par le ministère ; précarisation des personnels ;
- Soumission à **fusionner ou se regrouper en EPE** avant de devenir Grands établissements (cf loi modernisation)
- Soumission à l'exigence d'**accroître la sélection** et, demain, d'augmenter sensiblement les frais d'inscriptions
- La perspective d'une masse salariale conditionnée à la performance institutionnelle menace tant la pérennité que l'attractivité de l'emploi public.
- Soumission à la généralisation du **salaire au mérite** comme le CIA, non appliqué à l'UCA
- Menace directe sur les formations jugées non rentables selon des critères purement économiques : disciplines rares ou fondamentales de recherche, sciences humaines et sociales, culture, filières à faibles effectifs.



Leurs projets pour le second étage de la fusée de l'Acte II de l'Autonomie

- Faire des présidents d'Universités de véritable chefs d'entreprise
- « Adapter les statuts » du personnel aux besoins de chaque université (Enseignants avec obligations de services variées, mise en cause de l'existence des filières AENES et BIB chez les BIATSS)
- Généralisation de la dévolution du patrimoine des universités et de la possibilité d'emprunter
- En finir avec le cadre national des services communs (Sports, Culture, BU) ce qui peut entraîner l'abandon de certaines de leurs missions
- Lever le tabou de la hausse des frais d'inscription (Hetzl, novembre 2024)



S'opposer à ces projets

- Volonté gouvernementale d'aller très vite pendant l'été (comme la LRU !)
- Nécessité d'une prise de position commune des syndicats salariés et étudiants pour exiger le retrait de ces projets
- Combattre pour faire sauter le budget 2026 et le gouvernement et ses réformes avec.



Sources

- Projet de loi soumis au Conseil supérieur de l'Éducation le juillet 2025
- Dépêche AEF du 14 mai 2025 : Qualité des formations : le MESR annonce "deux formes de reconnaissance" des établissements, dont un nouvel agrément pour le privé. <https://www.aefinfo.fr/depeche/731296-qualite-des-formations-le-mesr-annonce-deux-formes-de-reconnaissance-des-etablissements-dont-un-nouvel-agrement-pour-le-privé>
- Dépêche AEF n° 733726 du 26 juin 2025 : Le gouvernement prévoit de proroger de cinq ans l'ordonnance sur les EPE et de simplifier l'accréditation (projet de loi)
- Dépêche AEF n° 733701 du 26 juin 2025 : Enseignement privé : ce que prévoit le projet de loi de "modernisation et régulation de l'enseignement supérieur"
- Communiqué du SNESU-FSU du 27 juin 2025 : tentative de passage en force du gouvernement pour saboter l'enseignement supérieur. <https://www.snesup.fr/actualites/presse/communiqués-nationaux/tentative-de-passage-en-force-du-gouvernement-pour-saborder>
- <https://www.snesup.fr/actualites/presse/communiqués-nationaux/tentative-de-passage-en-force-du-gouvernement-pour-saborder>
- Loi Baptiste : une transformation d'ampleur LRU ? <https://blog.educpros.fr/julien-gossa/2025/07/02/loi-baptiste-une-transformation-d'ampleur-lru/>

